

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 16 Décembre 2020 à 18h00, Salle des fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt** que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 34**

**Absents : 4**

**Procuration : 7**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 28**

**Pour la CCCO** : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Frédéric DELANNOY - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Gilles BARBIEUX - Reine Elise CARLIER - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 6**

**Pour la CCCO** : Jean-Michel KAZMIERCZAK suppléant de Jean-Michel SIECZAREK – Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU - Peggy SAUTHIEUX suppléant de Alain SROGA.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Véronique PERU suppléante de Yaël CZUPRYNA – Laurent DESMONS suppléant de Karim BACHIRI – Frédéric CHEREAU suppléant de Jean-Christophe LECLERCQ.

**Etaient présents par procuration : 7**

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Didier TABARY donne pouvoir à Damien FRENOY - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI – Jamila MEKKI donne pouvoir à Laurent DESMONS - Jean-Michel LEROY donne pouvoir à Frédéric CHEREAU - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Véronique PERU - Christophe DUMONT donne pouvoir à Jean-Claude DESMENEZ - Jean Michel SZATNY donne pouvoir à Pascal PRUVOST.

**Etaient absents et excusés : 4**

**Pour la CCCO** : Marc DELECLUSE - Julien QUENNESSON.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Franck VALEMBOIS - Christophe CHARLES.

**OBJET : INFORMATION SUR LES DELEGATIONS AU BUREAU SYNDICAL EN VERTU DE L'ARTICLE L5211.10**

**Monsieur le Président** indique que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Bureau Syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines attributions exhaustivement listées.

Dans ce cadre, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical. Par conséquent, le Comité Syndical est informé que :

→ Dans le cadre des **finances**, le Bureau Syndical a décidé :

- De créer une régie de recettes pour la location de vélos à assistance électrique
- De modifier la régie de recettes pour la location de vélos à assistance électrique

→ Dans le cadre des **marchés publics formalisés**, le Bureau Syndical a décidé :

- De créer un groupement de commande avec la STAD pour le mobilier urbain et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres
- De modifier les critères de jugement des lots 6 à 10 de l'appel d'offres à lancer dans le cadre du groupement de commande avec la STAD pour le mobilier urbain
- D'approuver l'avenant n°2 au marché public n°2019-13 relatif à l'étude de faisabilité de la ligne B du BHNS
- De mettre à jour les familles d'achat

→ Dans le cadre des **affaires juridiques**, le Bureau Syndical a décidé :

- De confier la défense des intérêts du SMTD au Cabinet GENESIS suite au recours indemnitaire déposé par la société INGEROP
- De confier au cabinet LLC et associés l'introduction d'un référé-injonction contre l'ACOSS

→ Dans le cadre des **incitations à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains** et du principe de subventionnement aux communes d'actions inscrites au PDU, le Bureau Syndical a décidé :

- L'attribution d'une subvention de 30.000,00 €, qui pourra être ajustée en fonction des quantités réellement facturées, à la commune de Douai pour la création de pistes cyclables et la réalisation d'une passerelle cyclable
- L'attribution d'une subvention de 24.781,78 €, qui pourra être ajustée en fonction des quantités réellement facturées, à la commune de Cuincy pour la création de pistes cyclables et la mise en accessibilité des continuités piétonnes.
- L'attribution d'une subvention de 1.326,40 €, qui pourra être ajustée en fonction des quantités réellement facturées, à la commune de Pecquencourt pour la mise en accessibilité des continuités piétonnes.
- L'attribution d'une subvention de 3.165,00€, qui pourra être ajustée en fonction des quantités réellement facturées, à la commune de Lambres-Lez-Douai pour des études d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics
- L'attribution d'une subvention de 2.145,00€, qui pourra être ajustée en fonction des quantités réellement facturées, à la commune de Warlaing pour la mise en accessibilité des continuités piétonnes.
- L'attribution d'une subvention de 1.392,00€, qui pourra être ajustée en fonction des quantités réellement facturées, à la commune de Loffre pour la mise en accessibilité des continuités piétonnes.

- L'attribution d'une subvention de 447,00€, qui pourra être ajustée en fonction des quantités réellement facturées, à la commune de Faumont pour la mise en accessibilité des continuités piétonnes.

→ Dans le cadre de la **gestion patrimoniale**, le Bureau Syndical a décidé l'installation d'un abri non publicitaire au collège Yourcenar de Marchiennes.

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 41

Suffrage exprimé : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**APPROUVE les décisions prises par le Bureau Syndical telles que reprises ci-dessus.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**